

RAPPORT DE FIN DE MANDAT  
2013-2014  
**Vice-présidence académique**

Présenté par : Samuel LeBlanc

Vice-président académique de la FÉÉCUM

Université de Moncton, campus de Moncton

30 mars 2014

## **INTRODUCTION**

Dans le cadre de ce rapport de fin de mandat, les principaux évènements qui ont marqué le poste de vice-président académique de la FÉÉCUM lors de l'année universitaire 2013-2014 seront discutés.

## **POUVOIRS ET DEVOIRS**

En vertu de la Constitution de la FÉÉCUM, qui édicte les pouvoirs et les devoirs du vice-président académique, ce dernier :

- a) siège au Sénat académique de l'Université de Moncton en tant que représentante des étudiants et étudiantes du Centre universitaire de Moncton;
- b) à la responsabilité des relations académiques entre l'Université de Moncton et la Fédération;
- c) a la responsabilité devant le conseil d'administration de la Fédération des activités académiques relevant de la Fédération;
- d) a droit de s'informer du fonctionnement de toute commission ou comité de la Fédération relatif au secteur académique;
- e) se rapporte directement à la présidence et est responsable de ses activités auprès du conseil d'administration et doit l'informer de ses activités ;
- f) siège au comité d'appel de l'Université de Moncton en tant que représentante des étudiants et des étudiantes du Centre universitaire de Moncton;
- g) siège au Bureau de direction du Sénat académique de l'Université de Moncton en

tant que représentante des étudiants et des étudiantes du Centre universitaire de

## **COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES**

Cette année, plusieurs dossiers ont été abordés, bien que l'un des dossiers les plus marquants, surtout en fin de mandat, fût celui de la viabilité des programmes. À ce sujet, le vice-président académique a été présent dans les médias de langue française comme de langue anglaise, soit avant et après la décision ultime prise par le Sénat académique : le rapport final du *Comité ad hoc sur la viabilité des programmes* fût présenté aux sénateurs, mais, au final, ne fût pas reçu par une majorité des sénateurs présents lors de la réunion extraordinaire du Sénat académique du 6 mars 2014. Bien que le vote fût divisé, la démocratie avait parlé : le rapport n'était pas « recevable ». Il s'agissait là d'une victoire pour la fédération étudiante, les programmes étant visés par le couperet de l'administration demeureront en place, pour l'instant. Ces trois derniers mots sont d'une importance particulière, car la lutte pour la conservation des programmes fondamentaux doit se poursuivre, l'avenir de ceux-ci étant encore incertain.

La position de la FÉÉCUM est claire : nous voulons que les étudiants de l'Université de Moncton aient le choix d'étudier dans les programmes fondamentaux, qui feront rayonner la société acadienne et néo-brunswickoise. C'est l'avenir de l'Université de Moncton qui est en jeu. Le prochain vice-président académique doit donc poursuivre la lutte pour les programmes fondamentaux, en collaboration, notamment, avec le comité des vice-présidents académiques.

## **COMITÉ DES VICE-PRÉSIDENTS ACADÉMIQUE**

En ce qui a trait au comité des vice-présidents académiques, des réunions ont été tenues avec les différents représentants académiques des conseils étudiants des différentes facultés. Les réunions se déroulaient environ une semaine avant une réunion ordinaire ou extraordinaire du Sénat académique, afin d'obtenir le point de vue des facultés et écoles sur

les points pertinents décidés lors des réunions du Sénat, ce qui est évidemment très important. Le taux de participation était généralement acceptable – au moins 50% du total des représentants étaient présents à chaque fois. Tous les représentants absents étaient cependant contactés afin d’avoir leur point de vue sur les enjeux pertinents à leurs facultés/écoles respectives. Les réunions du comité ont également permis aux représentants de discuter entre eux des divers enjeux et d’échanger sur les solutions viables pour régler leurs problèmes de nature académique. Par exemple, les diverses facultés/écoles ont pu échanger sur leurs programmes respectifs de visites dans les écoles secondaires de la province afin de présenter leur association étudiante et leur programme.

### **RÉUNION DES VICE-DOYENS**

Le vice-président académique siège au comité de la RDV, qui regroupe les vices-doyens des facultés et le registraire de l’Université de Moncton. Ces réunions peuvent avoir une certaine importance, pour l’avancement des dossiers académiques, par exemple. Cela dit, plusieurs des réunions étaient excessivement longues et particulièrement inefficaces. D’ailleurs, bien qu’il soit pertinent qu’un étudiant siège à ce comité, l’administration de l’Université de Moncton n’a pas voulu accommoder l’horaire des réunions afin de permettre au vice-président académique d’y siéger lors de la session d’hiver. Cette décision est bien évidemment regrettable. La présence du vice-président académique, lorsque l’horaire le permettait, a toutefois permis d’assurer une voix aux étudiants et étudiantes lors des réunions de la RVD et de ces comités, notamment au sujet des appareils électroniques et de la fraude académique.

### **ÉVALUATION DU CORPS PROFESSORAL**

Puisque le comité exécutif de la FÉÉCUM avait une vision plutôt décentralisatrice, il a été agréable de travailler avec certaines facultés qui ont entamé et élaboré leur propre évaluation du corps professoral. L’association étudiante de la Faculté des Sciences, entre autres, a élaboré une nouvelle évaluation du corps professoral, indépendante de celle distribuée par l’ABPPUM. L’ABPPUM refuse toujours de divulguer les résultats de leurs

évaluations. Il est donc primordial, vu la négociation d'une nouvelle convention collective cet été, de s'assurer que la FÉÉCUM puisse avoir accès, en entier ou en partie, aux résultats des évaluations du corps professoral.

Le vice-président académique siège d'ailleurs sur un comité de l'ABPPUM concernant les évaluations, avec un autre étudiant du Campus universitaire de Moncton. Il est primordial d'assurer une voix aux étudiants et aux étudiantes lors de ses réunions.

## **OMBUDSMAN ET PLAINTES**

Il est navrant de constater que le dossier de la création d'un ombudsman avance à pas de tortue. Bien que le recteur Théberge ait promis un ombudsman depuis l'été 2013, rien n'a été concrètement proposé ou créé depuis. Le *comité ad hoc sur les droits des étudiants* devrait soumettre un rapport lors d'une prochaine réunion du Sénat académique. Il est primordial que le vice-président académique et l'exécutif de la FÉÉCUM travaillent ensemble afin de réclamer la création d'un poste d'ombudsman, qui sera bénéfique à l'entièreté de la communauté universitaire de Moncton.

Quelques plaintes ont été formulées au cours de l'année. Plusieurs de ces plaintes ont pu être réglées avec l'aide de l'excellent travail des étudiants-conseils et de Mme Jennifer Boyd. Cela dit, il semble qu'un conflit potentiel d'ordre constitutionnel existe présentement, vu la constitution de la FÉÉCUM : le vice-président siège au Comité d'appel du Sénat académique, soit un tribunal administratif de dernière instance pour les plaintes de nature académique, alors qu'il doit également gérer les plaintes académiques des étudiants. La situation actuelle risque de nuire aux travaux du Comité d'appel : le vice-président académique qui a géré une plainte étudiante ne devrait pas siéger sur le Comité d'appel qui entendrait cette même plainte, car cela créerait une situation de partialité, ce qui contrevient aux règles de justice naturelle reconnues en droit administratif. Le prochain vice-président académique devrait, avec l'aide des employés de la FÉÉCUM, trouver une solution à cette situation potentiellement problématique.

## **SONDAGE ANNUEL : CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANT.E.S**

Un sondage a été créé afin d'amasser des données sur les conditions de vie des étudiant.e.s du Campus universitaire de Moncton. Ce sondage est fondé sur un questionnaire développé par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), qui a gentiment collaboré avec la FÉÉCUM sur ce dossier. Bien que le sondage soit pratiquement prêt à être utilisé, il n'a malheureusement pas encore été testé. Il serait donc fort intéressant de poursuivre cette initiative l'an prochain et de recueillir des données auprès de la population étudiante. La FÉÉCUM pourrait bénéficier de statistiques pour appuyer les propos qu'il soutient dans les médias. Cette initiative doit donc être poursuivie par le prochain vice-président académique de la FÉÉCUM et par l'exécutif.

## **PRO BONO**

La FÉÉCUM a participé cette année à un programme pro bono, dont le vice-président académique était le coordinateur. Trois étudiants de la Faculté de droit ont ainsi donné un coup de main à la FÉÉCUM dans les dossiers de nature académique. Ils ont notamment fait de la recherche, créé un document et participé aux activités de la fédération concernant les employés étudiants sur le campus. La participation de la FÉÉCUM à ce programme est une première et a été très intéressante. Toutefois, la pertinence et l'utilité du programme pour la fédération peuvent varier selon les dossiers et le vice-président académique devrait évaluer cela avant d'aller de l'avant avec un nouveau projet.

## **CONCLUSION**

Cette année fût une année occupée pour le vice-président académique. J'espère avoir fait un travail qui a été apprécié par le Conseil d'administration de la FÉÉCUM et surtout par l'ensemble des étudiants et des étudiantes du Campus universitaire de Moncton. J'ai toujours eu à cœur le bien du mouvement étudiant et j'estime avoir fait tout en mon pouvoir pour faire avancer le mouvement étudiant.

Cette année, l'exécutif de la FÉÉCUM a été une vraie équipe. Tous les membres de l'exécutif avaient à cœur l'intérêt des étudiants et des étudiantes et avaient une réelle volonté de changer la situation des étudiants et des étudiantes au sens large. C'est une vision de l'éducation accessible pour tous qui guide maintenant la FÉÉCUM et j'estime que l'exécutif en entier peut être fier de ce qu'il a accompli. Il a été un réel plaisir de lutter pour la cause étudiante avec cette belle équipe.

J'aimerais remercier personnellement les membres de l'équipe de la FÉÉCUM, soit tous les membres de l'exécutif, les employés et les membres du Conseil d'administration de la FÉÉCUM. Plus particulièrement, j'aimerais remercier tous les membres de la FÉÉCUM, soit tous les étudiants et toutes les étudiantes d'avoir été aussi présents dans la lutte pour la cause étudiante et dans le mouvement étudiant en général. Sans vous, la FÉÉCUM ne serait pas ce qu'elle est. Le moteur de la FÉÉCUM, c'est la base étudiante et l'exécutif ne doit jamais oublier cela. Il a été un honneur d'exécuter la volonté de la masse étudiante et je garderai toujours un excellent souvenir de mon passage à l'exécutif de la FÉÉCUM.

Encore une fois, MERCI!

Samuel LeBlanc

Vice-président académique

FÉÉCUM 2013-2014